

Accompagné du délégué de l'administration Mr. Baillargeon, d'un notaire d'un clergé nombreux et de plusieurs marguilliers, le nouveau curé s'est rendu au vestibule de l'église où l'on a lu ses provisions, l'acte de prise de possession, ainsi que la résignation de son prédécesseur.

On lui a remis les clefs de l'église qu'il a ouvert. Après avoir présenté de l'eau bénite à tous ceux qui l'accompagnaient, il s'est rendu successivement au fonds baptismaux, aux cloches, au confessionnal qu'il a ouvert, au banc d'œuvre dans lequel il s'est assis, à la chaire dans laquelle il est monté, à l'autel de la Ste. Famille où il a récité l'oraison du titulaire de l'autel, et ouvert le tabernacle pour toucher les vases sacrés, enfin à sa stalle dans laquelle il s'est assis. L'acte de prise de possession a été ensuite entré dans le registre et signé par les prêtres et les marguilliers présents.

A 4 heures et demi, Mr. Baillargeon a quitté le presbytère pour se rendre au *Steamboat*. Presque tout le clergé de la ville l'entourait. Les fenêtres des maisons particulières étaient garnies de spectateurs la plateforme était couverte. Il y avait foule dans les rues et surtout aux abords du quai où l'on remarquait l'élite des citoyens presque au complet. Les enfans des écoles chrétiennes ont reconduit jusqu'à l'embarcadere celui qu'ils peuvent à si juste titre appeler leur père. Un grand nombre de laïcs, après les membres du clergé sont venus donner la main à leur ancien curé sur le *steamboat*.

Mr. Baillargeon, curé de St. Nicolas et M. M. Martineau, Sax et Bonneau ont accompagné Mr. Baillargeon jusqu'à Montréal ou Boston. M. M. Horan et une quinzaine de citoyens l'ont reconduit jusqu'aux Trois-Rivières.

Mgr l'administrateur est parti lundi pour faire sa visite pastorale. Il s'est rendu d'abord à Ste. Foi. Il visitera cette année les paroisses de la côte du Nord, du bas du fleuve.

Décédé le 2 à Repentigny de Montréal Mr. F. L. Parent archiprêtre, membre de la congrégation du Petit Séminaire de Québec. M. Parent était né à Québec le 4 Mars 1778; il fut ordonné prêtre en 1801. Après avoir été 3 ans missionnaire au Nouveau-Brunswick, il fut chargé des cures de Mascouche, de Lachenaye et de Repentigny; son âge avancé l'avait forcé d'abandonner cette dernière depuis plusieurs années.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ANGLETERRE. Dans la chambre des lords, une motion de félicitation à la reine à l'occasion de la naissance du nouveau prince, a été adoptée à l'unanimité.

Le deux mai, une motion pour l'abo-

lition des certificats des procureurs a passé, dans la chambre des communes, malgré l'opposition du ministère.

DIFFÉREND GREC. Le télégraphe annonce que les ambassadeurs de France et de Russie ont quitté Londres, à cause de la conduite de lord Palmerston, dans la solution du différend grec. Cette question était, à ce qu'on prétend, débattue à Londres entre lord Palmerston et M. Drouyn de Lhuys. Ceux-ci, tandis que MM. Gros et Wyse discutaient sur la valeur des réclamations anglaises et des indemnités dues à M. Pacifico, avaient fait entre eux des conventions spéciales: supposé que, dans les négociations d'Athènes, on ne pût s'accorder sur quelques points secondaires, ils avaient réglé par une première condition, que l'on ne pourrait prendre des mesures coercitives contre les Grecs avant d'en avoir référé à Paris et à Londres; une deuxième condition annulait le traité d'Athènes, s'il était conclu avant que l'on connût dans cette ville les conventions de Londres.

Malgré ses engagements avec l'ambassadeur français, lord Palmerston, dans ses instructions à M. Wyse, lui recommandait, dit-on, d'agir sur le champ et de recourir à la force. En conséquence, l'amiral Parker reprit le blocus, le 25 avril, et contraignit le gouvernement grec d'accepter l'ultimatum de M. Wyse.

FRANCE. Depuis la dernière élection de Paris, les conservateurs, frustrés dans leur attente, veulent essayer de changer la loi électorale. M. Baroche, ministre de l'intérieur, a présenté à ce sujet à l'Assemblée un projet de loi qui réduira de 2 à 3 millions la liste des électeurs. La nouvelle loi exigera des citoyens et des soldats un séjour de trois ans dans la localité où ils veulent voter, et des artisans un certificat de ceux qui les emploient qu'ils ont payé les taxes, pendant la même période. Sur la demande de l'auteur de cette mesure, son urgence fut votée par 453 voix contre 167. Les généraux Cavaignac, Lamoricière et Favier ont voté contre le gouvernement.

Le 5 mai, on a célébré, dans l'église Saint-Louis des Invalides, un service anniversaire pour l'empereur Napoléon. L'éclat de cette cérémonie était rehaussé par la présence de tous les dignitaires de la république et d'une foule immense. On y remarquait aussi des militaires de l'empire, de la république, les gardes nationaux et les ouvriers citoyens.

AUTRICHE. La somme que l'Autriche doit payer à la Russie, pour les secours qu'elle en a reçus, pendant la guerre de Hongrie, est fixée à 3,700,000; 700,000 seront payés comptant; et les 3,000,000, au bout de 3 ans, c'est à dire 1 par année, avec intérêt de 5 p. 0/0.

Le gouvernement autrichien se montre satisfait de ces arrangements, et il a chargé le comte Zichy d'exprimer sa reconnaissance au Czar.

On prétend que la Prusse a protesté, le 4 mai, contre les prétentions de l'Autriche à la présidence du congrès de Francfort qui représente, selon elle, la confédération germanique.

Le bruit court à Berlin que l'invitation de l'Autriche aux autres Etats allemands, pour les engager à envoyer des plénipotentiaires à Francfort, aura son effet auprès de huit d'entre eux. Pour le Danemark il n'est nullement sûr qu'il prenne part à ce congrès; la Hesse-Darmstadt et le Nassau l'ont refusé positivement. La Prusse qui paraît indécise, a peut-être l'intention de rendre la pareille à son antagoniste, de retarder la convocation et d'entraver la marche de ce congrès, comme l'a fait l'Autriche pour le parlement d'Erfurt; néanmoins elle semble résolue d'établir immédiatement le gouvernement de l'Union.

PRUSSE. La première réunion des souverains de l'Union a eu lieu, le 9, à Berlin. On y distinguait S. A. le duc de Saxe-Cobourg-Gotha, S. A. le duc de Brunswick, S. A. le grand duc de Saxe, les ducs de Saxe-Altenbourg, d'Aimault-Dessau, l'électeur de Hesse-Cassel, le grand duc de Bade, &c.

EXPLICATION D'UN PROVERBE.

Dans le temps des guerres civiles entre Louis XI et son rival Charles-le-Téméraire, les princes et les grands se déclarèrent pour l'un et pour l'autre. Jean II, comte de Montmorency et seigneur de Nivelles, avait embassé le parti du roi, mais ses fils le quittèrent pour entrer dans l'armée du duc de Bourgogne. Le comte irrité de cette défection, les fit sommer à son de trompette de se ranger à leur devoir, mais les jeunes princes, au lieu d'obéir, s'éloignèrent encore d'avantage. Alors le père les maudit et les traita publiquement de chiens pour exprimer son indignation et le mépris dont ils s'étaient rendus dignes. De là le proverbe :

C'est le chien de Jean de Nivelles,
Qui s'enfuit quand on l'appelle.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

L'*Abeille* paraît, autant que possible, une fois par semaine, pendant la durée de l'année scolaire. Le prix de l'abonnement est de 2s. 6d. par année, payable d'avance par moitié: la première moitié à la rentrée des classes, la seconde, au commencement de l'année. Les Pensionnaires s'abonnent au bureau de l'*Abeille*, et les externes, chez MM. A. et C. Legaré.

HUBERT GIRROIR, Gérant.